

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12^e ANNÉE

Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

12^e ANNÉE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION
Rue Ste. Famille, No. 14

Québec, LUNDI, 11 Juin 1849.

BUREAU DE REDACTION
Rue Ste. Famille, No. 14

ANNONCES.

Nouvel Etablissement.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR

LBRAIRE ET PAPETIER,
RUE BUADE, 9 RUE BUADE,
Haute-Ville, Haute-Ville,
QUEBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillois et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Enciers, Papiers portatifs, Porte-feuilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES D'ECOLE, Dictionnaires, Atlas, Cahiers.
Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. BROUSSEAU.

Québec, 28 mai 1849.

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville,
QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincaillerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il se assure qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique.

Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau.

JOS. GAUVIN.

Québec, 25 mai 1849.

MAGASIN NOUVEAU.

Le Soussigné, ci devant dans l'établissement de M. Ls. Biléau, informe le public qu'il a ouvert un MAGASIN à son propre compte, à sa résidence actuelle, Rue LA FABRIQUE, No. 9. Il espère mériter l'encouragement public et de ses amis en particulier, par le choix et la variété de son assortiment et la modicité de ses prix.

J. ROY.

Québec, 11 mai 1849.

UN JEUNE INSTITUTEUR.

CAPABLE d'enseigner le français, l'arithmétique, la géographie et même la tenue des livres demande une situation comme instituteur à la campagne. Ce monsieur a obtenu du bureau des Examineurs un brevet de capacité, et fournira les certificats les plus satisfaisants. S'adresser à ce bureau.

Québec, 14 Mai 1849.

H. S. DALVIN,

MARCHAND DE BOIS,
No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.
Québec, 6 juin 1849.

AVIS.

Le SOUSSIGNÉ a commencé comme Entrepreneur et Courtier, dans la grande bâtisse formant le coin des Rues St. JACQUES et St. PIERRE, ci-devant occupée par MM. J. & M. FRASER. Effets de toutes sortes seront reçus pour emmagasiner à des taux extrêmement bas; si on l'exige.

Chas. A. HOLT.

Québec, 11 mai 1849.

APPAREILS

POUR L'ECLAIRAGE AU GAZ.

Mos. Andrews,

No. 3, RUE ST. JEAN, QUEBEC.

INFORME respectueusement le public qu'il vient de recevoir par le MARY ANN, et qu'il déballe maintenant un ASSORTIMENT CHOISI et ELEGANT, d'articles pour l'éclairage au gaz comme jamais il n'en a été offert en cette cité, consistant en Chandéliers, Pendules, Piliers, Brackets, etc., et une variété sans fin, d'autres articles (avec des Globes en verre coupés pour assortir).
T. A. informe les personnes qui l'ont favorisé de leurs dons pour apparer pour l'éclairage au gaz, que leurs effets sont arrivés, et qu'il est prêt à les leur livrer sous le plus court avis.

Québec, 1er juin 1849.

ANNONCES.

LARD, BŒUF & FARINE DE Blé-d'Inde, à vendre.

500 QUARTS de farine de Blé-d'Inde, qualité supérieure.
100 barils de Saindoux supérieure, No 1.
30 quarts do, do, do,
LARD, mess.
Do Prime mess.
Do Prime.
Beur, Prime mess.
Do Prime.
etc. etc. etc.

JOHN M. YOUNG.

Bureau Quai Wellington.

Québec, 6 juin 1849.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

UN Instituteur qualifié à tenir une Ecole-Modèle et capable d'enseigner le français et l'anglais, trouvera de l'emploi en s'adressant aux Commissaires d'écoles de la paroisse de St. Henri de Laizon, ou à ce bureau.

Québec, 6 juin 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre.

ANT. A. PARANT, jr.

Québec, 4 juin 1849.

PAPIER A DESSIN.

LES Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS A DESSIN Français tels que:

- Grand Monde Mécanique.
- Grand Aigle, Pelure blanche.
- Do do Dioptrique.
- Colombi r.
- Jésus.
- Grand Raisin Dioptrique.
- Grand Aigle velin.
- Do do vergé.
- Grand Raisin velin.

Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Articles de Fantaisie.

LES Soussignés ont reçu par le Douglas de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussan et Duchéne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Fromage de Gruyères.

RECU directement de Suisse; Via Bordeaux, et à vendre chez

J. & O. CREMAZIE,

Québec, 30 Mai 1849.

AVIS AUX FABRIQUES

& AUX CONGREGATIONS DE L'IMMACULEE CONCEPTION.

Il est possible un superbe T. A. ABELAU EGLISE représentant l'Immaculée Conception, d'après M. Lillo. Ce Tableau d'une grande habileté d'exécution et d'une ressemblance parfaite, avec l'original déposé au-dessus du grand Autel de la Cathédrale de Québec est tout récemment sorti de l'Atelier de M. Jos. Légaré artiste. La hauteur du tableau est d'environ 10 pieds et demi, sur 7 de largeur. S'adresser, par lettre affranchie, au bureau de L'AMI de la Religion et de la Patrie.

Québec, 1er juin 1849.

ANNONCES.

VINS FRANÇAIS.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire l'Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande quantité de VINS FRANÇAIS en caisses et en futailles, consistant en:

- ST. JULIEN, Vins rouges.
- ST. ESTAFÉ, Vins blancs.
- MONFERRAND, Vins blancs.
- BOURG, Vins blancs.
- SAUTERNES, Vins blancs.
- GRAVES, Vins blancs.
- CERONS, Vins blancs.
- LIQUEURS de la Martinique, Do. de Bordeaux.
- VINS de la Champagne.
- SILLERY gd. Mousseux.
- VERZENAY.
- VILLEDOMANGE.
- MAREUIL.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Changement de Domicile.

Pierre Gingras, jr.

ENCANTEUR & COURTIER.

PREND la liberté de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin et sa salle d'Encan en la Rue SAULT au MATLOT No. 8, où il sera prêt à recevoir les marchandises que l'on voudra bien lui confier.

Québec, 9 mai 1849.

Bière Alloa de Younger.

LE SOUSSIGNÉ.

OFFRE en vente la célèbre BIÈRE ci-dessus, au trait et en bouteilles. La bière au trait est vendue au verre; elle est vraiment excellente.

Il fournit à toute heure des Soupes, Gouters, (Lunches), &c., &c., et constamment à son établissement des Pâtisseries de la plus riche et de la meilleure sorte.

GEORGE SCOTT,

Confiseur, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

Québec, 28 mai 1849.

A VENDRE.

BLE. ORGE, POIS, FARINE ENTIERE en poches et en quart. FLEUR fine et supérieure.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon.

Québec, 30 avril 1849.

Grains de Semence.

200 MINOTS de plus beau BLE de la MER NOIRE. 200 minots, ORGE Supérieure. Un petit lot d'ORGE tres supérieure double roulé.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon.

Québec, 30 avril 1849.

A VENDRE.—A FLOT.

CHARBON de forge double trié, Charbon pour bateaux à vapeur, Coke de fondene.

CHS. E. LEVEY, & Cie.

Quai Levey,

Québec, 21 mai 1849.

Marchandises Nouvelles!

CHAPEAUX DES ATIN.

LES Soussignés viennent de recevoir par le Douglas de Londres, le RORY O'MOORE de Liverpool, et le Canada de Glasgow, et par d'autres vaisseaux, leur

ASSORTIMENT GENERAL DE MARCHANDISES SECHES.

qu'ils vendent en gros et en détail. Leur assortiment de Draps, de Casimirs et de Patrons de vestes, mérite une attention toute spéciale tant sous le rapport du choix que sous celui du prix. Leurs CHAPEAUX dits à la NAPON, sont de la plus belle qualité et dans le dernier goût, tels qu'il ne s'en trouve nulle part sur le marché de Québec.

Québec, 28 mai, 1849.

ANNONCES.

A vendre par les Soussignés

CHARBON de SMITH double criblé, BRIQUE à Feu, Brigue Grise, Peinture blanche, Nos. 1, X, XX, XXX. Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey.

Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné, Indigo, Thé, Twankay et Jaune Hyson, Vins de Porto, en futailles et en bouteilles, Bouteilles à vin et Pipes T. D. Ancres, Chaines, Grelins, Chevilles, Barres de Fer, Cuivre, Verroux, de métal blanc et de composition.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai de Levey.

Québec, 9 mai, 1849.

A VENDRE en "LADY ELGIN," de Liverpool.

ETOUPE anglaise, Vaisselle du Canada, Ferblanc, I. C. Sol de Liverpool, en sac et en pain, Ancres de 25 à 30 quintaux, Chaines, Cables de 1 pouce à 11.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,

Québec, 23 mai 1839.



Société St. Jean-Baptiste DE QUÉBEC.

LES membres de cette société sont priés de prendre leurs cartes pour l'année 1849 aussi vite que possible.

Les percepteurs de chaque section sont chargés de les distribuer et on en trouvera à leur domicile respectif.

Les moyens ont été pris pour célébrer la fête annuelle du 25 juin prochain avec encore plus d'éclat que dans une année précédente. L'inauguration de la nouvelle église de St. Jean doit avoir lieu le même jour, et la société assistera en corps à la première messe solennelle qui y sera célébrée. Un superbe drapeau blanc, dont la magnifique broderie est due à l'habileté des Dames religieuses Ursulines de cette ville, sera porté au milieu de la procession.

Les préparatifs ont été faits pour avoir un corps de musique vocale et instrumentale, composé des artistes et des amateurs les plus distingués de Québec. La société a reçu des Etats-Unis, de grands frais une collection des meilleurs instruments, elle a organisé une bande de musique attachée à la société sous la direction habile de M. Sauvageau. Un banquet aura lieu, si avant le 10 juin il a été suscité assez de souscriptions chez les percepteurs.

La société invite les diverses autres sociétés St. Jean-Baptiste existant en Amérique à envoyer des députés pour les représenter à la procession et au banquet, et leur sera réservé une place particulière. Toutes les sociétés de tempérance et philanthropiques hors de cette ville sont considérées comme sociétés sœurs; et leurs députés seront admis de droit dans les rangs de cette association.

Un programme de la procession et du banquet sera publié plus tard.

Personne ne sera admis, à moins qu'il n'exhibe une carte d'admission et n'ait payé sa contribution.

Par ordre du Comité de Régie.

ULRIK J. TESSIER.

Secrétaire, archiviste,

S. S. J. B. Q.

Québec, 16 mai 1849.—2f. s.

Dépêche officielle de Lord Elgin.

MAISON DU GOUVERNEMENT.

Montréal 30 avril 1849.

MYLORD.—Je regrette de dire, que des troubles accompagnés de quelques conséquences regrettables, bien que heureusement il n'y ait pas eu de vies de pertues et d'insultes aux personnes si ce n'est dans une seule occasion, ont régné dans la ville de Montréal durant quelques jours. Je me hâte de donner à Votre Seigneurie un compte-rendu de ce qui a réellement eu lieu, de crainte que vous ne recussiez des rapports exagérés par la voie des Etats-Unis.

Par suite de l'arrivée inattendue de bâtiments chargés de marchandises au port de Québec, il me fallut, sur court avis, me rendre à la maison du parlement, mercredi dernier, pour donner la sanction royale au bill des douanes qui était passé le jour même au conseil législatif; et je considérai que, vu cette circonstance, il ne serait pas expédient de tenir l'esprit public en suspens, en omettant de sanctionner en même temps les autres actes auxquels avaient concourru les deux branches du parlement local à une époque antérieure de la session, et qui attendaient encore ma décision. Parmi ces actes se trouvait celui qui pourvoit à indemniser les personnes dans le Bas-Canada dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion de 1837 et 1838, au sujet de laquelle mesure, comme le sait Votre Seigneurie, on a malheureusement créé beaucoup d'excitation.

Je vous envoie avec la présente, pour l'information de Votre Seigneurie, un exemplaire de l'acte en question, et je ne manquera pas, à la prochaine maille, de vous donner tous les renseignements nécessaires touchant son caractère et son objet, les circonstances qui ont conduit à son introduction, et les raisons qui m'ont déterminé après de mûres réflexions à la sanctionner. Aucun argent ne peut être payé en vertu de cette loi, sous forme d'indemnité, d'ici à longtemps, de sorte que le veto de Sa Majesté peut être exercé effectivement si Sa Majesté était conseillé de le faire, malgré la marche que j'ai suivie. Comme j'écris cette dépêche en hâte, avec l'intention de vous la transmettre par la voie de New-York, je me bornerai à donner un récit des faits qui ont amené le trouble dans la ville.

Afin, cependant, de rendre ce récit intelligible, je dois commencer par vous dire que depuis quelque temps la chambre d'assemblée, telle que présentement constituée, a été l'objet de dénégations acrimonieuses et souvent de menaces de violence de la part d'une certaine portion de la presse de cette province, et plus spécialement de celle de Montréal. Votre Seigneurie se rappellera probablement que le corps en question est le produit d'une élection générale qui a eu lieu il y a 18 mois, sous les auspices du parti politique maintenant opposé, et après une dissolution à laquelle j'ai eu recours; ce parti la consultant dans le but de renforcer sa position comme gouvernement. Le résultat de cette mesure fut au dernier point défavorable à ceux qui l'avaient recommandée, pas cependant autant dans le Bas-Canada, dont le caractère de la représentation ne fut que peu affecté par cette dissolution, que dans la province supérieure; où plusieurs collèges électoraux parmi lesquels se trouvent quelques uns des plus populeux, rejetèrent les candidats conservateurs et prirent des libéraux. Sur une question de confiance soulevée au commencement de la session, immédiatement après l'élection générale, l'administration fut défaite par une majorité de plus de deux un, et un changement de gouvernement eut lieu, comme de raison.

Ce changement dans la composition politique de l'assemblée législative donna au gouvernement qui le suivit, et découlait clairement et distinctement du revirement d'opinion dans les collèges électoraux anglais du Haut-Canada. Dans le Bas-Canada, rien n'était arrivé pour produire l'un ou l'autre. Cette circonstance, cependant, n'a pu réussir à gagner à la branche populaire la tolérance ou le respect d'une certaine portion de ceux qui se disent avec emphase les appuis des intérêts britanniques. Ce parti n'a cessé de dé-

noncer le parlement comme sujet de des influences françaises et d'émettre les doctrines les plus saugrées sur le droit d'une minorité britannique de se soustraire, par la violence à l'indignité à laquelle cette source pouvait l'assujétir. J'ai maintenant sous les yeux un article qui a paru dans un des principaux journaux anglais de Montréal, au commencement de la session, dont je vous transmets la conclusion, comme exemple du ton et du langage auxquels, même alors et avant que l'esprit public eût été excité par la discussion du bill relatif aux pertes causées par la rébellion, une partie de la presse avait recouru pour critiquer les actes du gouvernement. L'article parle d'une mesure qui affecte les townships, à laquelle mesure je crois, il ne fut fait aucune objection sérieuse dans les chambres; quoiqu'il en soit il se termine ainsi :

" Nous en sommes très content, le plus tôt le pied fourchu se fera voir, le mieux ce sera; l'intention évidente de la majorité composée de français, aidés d'anglo-canadiens, est d'imposer les institutions françaises à la minorité bretonne du Bas-Canada. L'intention est évidente, comme nous le disons, et nous sommes très content qu'elle se fasse voir ouvertement. Nous espérons que le parti du gouvernement réussira dans toutes ses mesures nuisibles. Quand la tyrannie française deviendra insupportable, nous trouverons Cromwell, Sheffield, dans les temps passés, avait coutume d'être fameux pour ses armes bien affilées et bien trempées; eh ! bien, on y fait maintenant des baïonnettes tout aussi affilées et tout aussi bien trempées. Quand nous ne pourrions supporter la tyrannie plus longtemps, on verra alors si des baïonnettes saxonnaises ne sont pas plus que suffisantes pour une masse et une majorité."

Les personnes accoutumées à faire opérer le gouvernement responsable dans des sociétés bien organisées, trouveront incroyables qu'un pareil langage ait été employé par les organes d'un parti respectable vis-à-vis un corps comprenant les députés librement choisis d'une représentation appuyée sur une base libérale; mais la cause de l'anarchie est assez visible pour tous ceux qui connaissent l'histoire du Canada. Pendant un grand nombre d'années la représentation populaire et l'exécutif supporté par le conseil, furent spécialement dans la province inférieure, dans une condition d'antagonisme presque constant. Rivaler l'un était le témoignage le plus sûr du patriotisme, et accuser l'autre, celui de loyauté. Dans une société, singulièrement démocratique dans sa constitution, où les diversités de races fournissaient des éléments spéciaux de confusion et où conséquemment il était le plus important possible que l'autorité constituée fut respectée; l'influence morale de la loi et du gouvernement fut affaiblie par l'existence de luttes continuelles entre les pouvoirs qui, eussent dû se prêter un appui mutuel. On ne peut imaginer aucun état de chose moins favorable à l'extinction des animosités nationales et à l'établissement solide du contrôle bienveillant des institutions libérales que l'Angleterre se fait gloire de procurer à ses enfants.

Je ne suis pas sans espérance qu'une ferme adhésion aux principes du gouvernement constitutionnel, et une harmonie continue des branches diverses de la législation n'amènent à la longue un remède à ces maux; je dois en même temps cependant attribuer principalement à la cause que je viens de mentionner, le ton de défiance arrogante avec lequel sont accueillies des résolutions non pas du gouvernement seulement mais aussi du parlement, par ceux qui ne peuvent pour le moment faire prévaloir leurs vues dans l'un ou l'autre, et les actes de violence auxquels a conduit dans cette occasion ce langage inflammatoire.

Quo bien des personnes désapprouvent consciencieusement la mesure des pertes par la rébellion dans le Bas-Canada, introduite par le gouvernement, et qu'a passé le parlement à des majorités considérables, et que dans l'esprit d'autres elle tende à exciter les animosités nationales et à réveiller le souvenir des luttes passées, que des hommes politiques malhonnêtes s'efforcent de tourner au profit de leurs propres vues, cela est un fait, je le crains, qu'il serait impossible de révoquer en doute. C'est pourquoi cette mesure eût dû être discutée avec calme et prudence par tous ceux au moins qui n'y étaient point directement intéressés. Malheureusement, cependant, tel n'a pas été le cas. Non-seulement la presse locale en a appelé aux passions de la plus basse nature, mais elle a reçu de l'encouragement d'où elle était loin d'avoir droit d'en attendre. Des passages tels que celui-ci, dans lequel un journal influent de Londres parle de la population bretonne comme affectée par la mesure, en question : " Ils sont passablement capables de prendre soin d'eux-mêmes, et nous traduisons mal le ton adopté par le public anglais de la province, ce, s'ils ne trouvent pas le moyen de se soustraire au coup pesant et à décourageant qui sont à leur adresse," sont lus avec avidité, et compris de manière à faire croire que cette sympathie sera accordée en Angleterre à ceux qui s'efforcent de nuire à la décision malencontreuse de la législature locale, que ceux soient les moyens qu'ils puissent employer pour arriver à cette fin.

Les scènes qui ont récemment déshonoré Montréal sont les fruits naturels d'une agitation de ce caractère, opérant sur un peuple d'un tempérament excitable, à qui

on a appris à croire qu'une race qu'il méprise, et sur laquelle il avait coutume d'exercer sa domination, a obtenu par l'opération d'un système constitutionnel, un pouvoir qu'elle ne pouvait acquérir autrement. De là, plus spécialement, sa véhémence indignation contre moi, personnellement, et sa conviction, dans bien des cas, je n'en doute pas, parfaitement sincère, que j'ai été coupable d'un abandon sérieux de devoir, parce que je ne me suis pas, comme ont souvent fait mes prédécesseurs, mis à la tête d'une agitation pour contre-carrer la politique du parlement. La nature des doctrines constitutionnelles qui sont mises en pratique dans cette province, a une curieuse application dans le fait que ce n'est pas la passion du bill par une écrasante majorité des représentants du peuple ou le consentement du conseil, mais le consentement du gouverneur qui fournit le prétexte à une expression de violence populaire.

Lorsque je laissai l'hôtel du gouvernement, après avoir donné ma sanction à plusieurs bills auxquels j'ai déjà fait allusion, je fus reçu par des cris d'approbation mêlés de désapprobations d'une foule loin d'être nombreuse qui entourait les avenues de l'édifice. Un petit groupe d'individus consistant, comme on l'a certifié depuis de personnes formant partie de la classe respectable de la société, lança sur ma voiture des projectiles qu'ils ont dû avoir emporté avec eux dans ce but. Une heure environ après cette occurrence, un avis, dont je vous envoie ci-inclus une copie, sortit de l'une des presses des journaux, convoquant une assemblée publique en plein air. Des discours inflammatoires furent prononcés à cette assemblée. Tout à coup, sous l'influence d'une excitation momentanée ou en conséquence d'un plan arrangé d'avance, la populace se rendit à la maison du parlement où les membres siégeaient encore, et après en avoir brisé les chassiss, y mit le feu et le réduisit en cendres. Par cet acte honteux, une propriété de valeur considérable, y compris deux belles bibliothèques, a été complètement détruite. Ayant atteint son but, la foule se dispersa, apparemment content de ce qu'elle venait de faire. Les membres purent se retirer sans être maltraités, et on n'offrit aucune résistance au militaire qui parut sur la place peu après pour rétablir l'ordre et éteindre la flamme. Durant les jours suivants, il y eut beaucoup d'excitation dans les rues et l'on se porta à de nouveaux incendies. Depuis lors la force militaire a été augmentée et les chefs du parti désaffectionné se sont montrés disposés à modérer leurs paraisans et à danger leur énergie dans une voix plus constitutionnelle, celle de pétitionner la Reine pour demander mon rappel et le désaveu du bill malencontreux. Les actes de la chambre d'assemblée tendront aussi à en imposer aux turbulents. C'est pourquoi j'espère que la paix de la ville ne sera plus troublée. Les journaux que je vous envoie contiennent un rapport complet et, je crois, assez fidèle de tout ce qui a eu lieu depuis mercredi.

On blâme le ministère de ce qu'il n'a pas pris de précautions pour prévenir ces désastres; il est certain qu'il ne s'attendait aucunement à ce que l'hostilité au bill des pertes par la rébellion se transformât en les actes de violence qui ont été commis durant les derniers jours. Peut-être n'a-t-il pas fait assez attention aux menaces de la presse de l'opposition. Il faut admettre cependant que sa position était extrêmement difficile. La force civile de Montréal contenait environ 50,000 habitants de différentes races, avec des sociétés secrètes et d'autres agents du mal en activité constante, consiste en deux hommes de police sous l'autorité du gouvernement et en 70 nommés par la corporation. C'est pourquoi, pour faire une résistance efficace à une populace considérable, il fallait avoir recours à la force militaire ou à une force civile enrôlée pour l'occasion. Il se présentait, cependant, de grandes objections dans cette circonstance à l'adoption de l'une ou l'autre mesure, jusqu'à ce que la disposition au tumulte de la populace se manifestât malheureusement par des actes plus qu'illegaux. Aussi était-il plus spécialement important d'éviter toute mesure ayant une tendance à produire une collision entre les partis sur une question qui les excitait si fortement. Le résultat de la marche suivie est qu'il n'y a pas eu de sang répandu, et si ce n'est dans le cas de quelques uns des ministres eux-mêmes, ni de destruction de propriétés privées.

Les actes de l'assemblée ont été importants. Je vous envoie ci-inclus une majorité de 36 contre 16, et exprimant son horreur pour les actes de violence qui ont eu lieu à Montréal, sa loyauté à la Reine et son approbation de mon gouvernement justé et impartial durant ma présente administration. Quelques uns des membres de l'opposition approuvent la marche que j'ai suivie à l'égard du bill des pertes par la rébellion comme vous le verez par les discours de MM. Wilson et Gall, lesquels discours se trouvent dans les journaux que je vous envoie avec la présente. M. Wilson est un membre influent du parti conservateur dans le Haut-Canada, et les vues de M. Gall sont d'autant plus importantes qu'il a été élu il y a peu de jours par un collège électoral du Bas-Canada qui renferme une grande population d'origine britannique. Généralement, cependant, comme le témoi-

gnent les amendements qu'ils ont proposés à l'adresse, ils démentent, de se compromettre sur ce point. Les vœux peuvent être classés ainsi. — Sir A. McNab et son parti; mes collègues ministres et leur parti; et M. Papineau. Le premier a agi avec une parfaite consistance en votant comme il l'a fait dans cette occasion car il a toujours prétendu que le gouvernement conduit d'après les principes anglais, n'est pas propre au Canada. La conduite de la seconde classe est moins intelligible, car jusqu'au jour où elle régna ses fonctions entre mes mains, elle exprima uniformément son approbation des principes qui ont dirigé ma conduite comme gouverneur-général; et ces principes, comme le sait Votre Seigneurie, n'ont pas changé avec le changement d'administration. Le vote de M. Papineau renferme une leçon utile qui je l'espère, ne sera pas perdue pour les personnes qui ont été induites à croire que la persécution dont je suis l'objet est réellement attribuable au trop de bonté que j'ai pu avoir montré pour ceux qui ont été poussés par lui à la révolte.

Je viens de présenter à Votre Seigneurie le détail, aussi clair qu'il m'a été possible de le donner, de ces événements; et je puis terminer en vous assurant que la ville est parfaitement tranquille et qu'il n'y a nulle apparence que ces troubles se renouvellent. Quelques jours nous apprendront quel écho les mesures du parti violent éveillent dans le Haut-Canada et jusqu'à quel point ils seront suivis d'une réaction. En même temps je suis intimement convaincu que si on se soumet à ses exigences, le gouvernement de cette province par des moyens constitutionnels sera impossible, et qu'on verra se perpétuer les luttes entre des minorités insupportables appuyées par la force et des majorités se reposant sur la légalité et les formes établies, état de chose qui a été si longtemps le fléau du Canada, qui en chasse le capital et produit un mécontentement chronique. Je pense en même temps, que s'il ne m'est pas possible de reprendre le caractère de digne neutralité entre les partis opposés que je me suis sans cesse appliqué à conserver et dont il paraîtrait que j'ai été momentanément privé — non point, comme je le crois fermement par aucune faute de ma part, mais par la violence irrésistible d'une faction — il restera à Votre Seigneurie à décider s'il ne serait pas dans l'intérêt du service de Sa Majesté que je fusse retiré de la haute fonction que je remplis pour faire place à un autre qui, bien que n'adoptant pas des vues différentes des miennes touchant les devoirs d'un gouverneur constitutionnel, aurait l'avantage de n'être pas personnellement désagréable à une section de ses sujets dans cette province. Je suis etc.

ELGIN ET KINCARDINE.
Au très-hon. le Comte Grey, etc.
(Journal de Québec.)

Dépêche du ministre des Colonies,
A LORD ELGIN.
N^o. 365. Downing Street,
18 mai 1849.

MYLORD.—J'ai reçu et mis devant la Reine, votre dépêche du 30 avril donnant le récit des scènes qui ont déshonoré la ville de Montréal et pendant lesquelles, la bâtisse occupée par le Parlement a été incendiée.

2.—J'ai reçu ordre de Sa Majesté d'informer votre Seigneurie, que Sa Majesté tout en apprenant ces déplorables événements avec un très vif chagrin, n'a pas changé l'opinion qu'elle a eu jusqu'ici dans votre habileté et votre jugement, et qu'elle continue à considérer votre administration des affaires de la Province comme méritant son entière approbation.

Le devoir des serviteurs de Sa Majesté est de réserver leur jugement sur l'acte du Parlement Provincial qui a servi de prétexte aux outrages commis, jusqu'à ce que nous soyons en possession de toutes les informations que vous me promettez sur le caractère et le but de cet acte; mais quelque soit le point de vue sous lequel l'on considère cette mesure, il ne peut y avoir qu'une seule opinion sur la culpabilité de ceux qui en résistèrent à une loi constitutionnellement passée par la législature provinciale, ont eu recours à des actes de violence d'un caractère si honteux, et sur la grave responsabilité encourue par ceux qui, par l'indiscrétion de leurs paroles, ont aidé à l'excitation qui a produit un si triste résultat. Les serviteurs de Sa Majesté concourent entièrement avec votre Seigneurie sur les conséquences qui suivraient la soumission à cette dictature par laquelle, en cette occasion on a essayé de renverser le jugement des autorités légalement constituées de la province, et ils reposent toute confiance dans votre fermeté appuyée comme elle le sera, je le crois, par le parlement et la grande majorité du peuple du Canada; et ils comptent que vous maintiendrez à l'avenir l'obéissance à la loi, et que vous forcerez ceux qui désapprouvent les mesures de la législature ou de l'exécutif à limiter leur opposition dans les bornes légales et constitutionnelles.

3.—J'apprécie les motifs qui ont induit votre Seigneurie à offrir la suggestion qui termine votre dépêche, mais je déplore sérieusement le changement dans le gouvernement du Canada, auquel elle fait

allusion. La résignation de votre Seigneurie de l'office de Gouverneur-général, en toutes circonstances serait une perte sérieuse pour le service de Sa Majesté et pour la province, ne pourrait manquer dans l'état actuel des affaires d'être très nuisible au bien public par l'encouragement qu'elle donnerait à ceux qui ont pris part aux violences et à l'opposition illégale faites à votre gouvernement. Je ne doute aucunement que la présente excitation passée, vous ne réussissiez à regagner la digne neutralité qui convient à votre position, et que comme vous l'observez, vous avez fait jusqu'ici tous vos efforts pour maintenir, et que vous n'avez pas perdu par votre faute, mais par la force brutale de vos violents ennemis, comme ils le comprendront eux-mêmes après y avoir réfléchi.

4.—Me reposant sur votre dévouement aux intérêts du Canada, je suis assuré que les malheureux événements qui ont eu lieu ne vous engageront point à abandonner l'office élevé qu'il a plu à la Reine de vous confier et que d'après la valeur qu'elle attache à vos services passés, Sa Majesté désire que vous conserviez

J'ai etc.
(Signé) GREY,
Au Très honorable,
LE COMTE D'ELGIN,
etc etc etc.

ANNONCES NOUVELLES.
Soirée musicale.—M. ARTHURSON.
ENCANS.
Pianos.—B. COLE, JR.
Mobilier et bibliothèque, etc.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.
"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 11 JUIN, 1849.

Chronique Politique.
De la semaine terminée le 26 Mai.

ANGLETERRE.—Un Irlandais du nom de Hamilton a tiré un pistolet sur la Reine, le 13 mai, anniversaire de la naissance de Sa Majesté. Le pistolet, n'était chargé qu'à poudre, et il parut que ce malheureux avait imaginé cet coupable attentat dans l'espérance de se faire passer pour fou et d'être nourri et logé pour la vie dans une maison de détention.

Chambres des Communes. Une motion de M. Roebuck pour être autorisé à introduire un bill pour régler le gouvernement des colonies de l'Amérique du Nord, de l'Afrique Orientale, de l'Australie et de la Nouvelle-Irlande, a été rejetée par une majorité de 43.

CHAMBRE DES LORDS 21 mai. Un amendement de Lord Stanley au bill du rappel des lois de navigation, a été perdu en comité de la Chambre par une majorité de 13. Lord Stanley après cette défaite, a déclaré qu'il ne ferait plus d'opposition à cette mesure.

FRANCE.—Le 19, le ministère a éprouvé une défaite sur le projet de loi pour continuer au général Changarnier le commandement de la garde nationale et de l'armée de Paris.

Le 22 le général Cavaignac proposa l'ordre du jour suivant :
" L'Assemblée nationale appelle l'attention sérieuse du gouvernement sur les événements et les mouvements des troupes qui ont lieu en Europe, et voyant en cet état de choses un danger pour la liberté et la république, elle recommande au gouvernement de prendre les mesures énergiques nécessaires pour la protection de la France."

Cet ordre du jour opposé par le ministère souleva de longs et vifs débats, et fut adopté par une majorité de 406 sur 512 votants.

LES ÉLECTIONS DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Ces élections ont commencé le 19. Les membres élus sont les suivants :—Murat, Ledru-Rollin, Lagrange, Boichot, les généraux Bédouin et Lamoricière, Dufaure, Moreau, Hippolyte Passéy, Victor Hugo, F. Pyat, Vavin, Lamennis, Bixio, Odilon Barrot, Th. Bac, Cavaignac, Wolowski, Rattier, Coquerel, Considérant, Pierre Leroux, Peupin, Garnon, Roger (du Nord), Ferd. Lasteyrie, Perdiguier, Rapatel. Sur ces 28, 10 appartiennent au parti Socialiste ou républicain rouge, et ce sont :—Ledru-Rollin, Boichot, Lagrange, Pyat, Lamennis, Bac, Rattier, Leroux, Considérant, et Perdiguier. Le scrutin consista que plus de la moitié des troupes dans le département de la Seine ont voté pour les Socialistes.

Suivant le Journal des Débats, voici d'après des données certaines, quel sera le résultat des élections en France : 38 départements ont élu 347 députés appartenant au parti modéré; 15 ont nommé 116 socialistes; 30 ont nommé des dé-

putés appartenant aux deux partis, savoir :—104 modérés et 101 socialistes. L'Algérie enverra 11 députés. Total, 750 députés, dont 511 modérés, et 217 socialistes et républicains rouges connus. Parmi les membres de l'Assemblée Nationale qui ont perdu leur élection on compte, Trouvé, Chauvel, Flocon, Sénard, Garnier Pagès, Dupont de l'Eure, Lamartine, Freslon, Léon de Malleville, Gaudchaux, Récurt, Bastide, Vaulabelle, Tourret, Trélat et Carnot qui ont été ministres depuis la révolution de février. MM. Marrast, Buchey, Duvergier de Hauranne, Clément Thomas, Proudhon, Joly, les deux Lafayette et plusieurs autres n'ont pas été réélus.

Le 21 une députation s'est présentée chez le Président pour demander une amnistie générale; elle n'a pas été reçue.

Il parait réglé que le maréchal Bugeaud va être nommé ministre de la guerre et président du Conseil du nouveau ministère; et il est probable que Léon Faucher, sera ministre des finances, et que M. Falloux retiendra son Portefeuille. Le choix du président en nommant le Maréchal Bugeaud qui est aimé des troupes, est regardé comme une ancre de salut. Le maréchal est l'ennemi des socialistes et du parti du général Cavaignac. Le président futur du Conseil, n'est guère agréable aux parisiens.

Le National a arboré ouvertement l'étendard des Socialistes.

PARIS.—Le 24. Ledru-Rollin a demandé dans l'Assemblée nationale de faire une enquête pour s'assurer si on n'avait pas payé des gens pour crier Vive Napoléon, à la dernière revue.

Les pouvoirs de l'Assemblée Nationale expirent le 27 de mai, et ceux de la nouvelle législature commencent le 23.

Un grand nombre de troupes arrivent à Paris. Rien encore de définitif au sujet de la formation du ministère Bugeaud. On fait de grands efforts pour lui adjoindre, Odillon Barrot et Dufaure.

ITALIE. ROME.—Les Français sont toujours à Palo. Aux dernières nouvelles, rien n'annonçait que les Romains ou plutôt ceux qui gouvernent au nom du peuple-Romain, se soumettraient.

Il paraîtrait, dit l'European Times, que le Pape est plus que jamais hostile à l'intervention Française.

SICILE & NAPLES.—Palermo après une lutte sans succès, a été obligé de se soumettre de nouveau aux Napolitains.

En Italie tout est confusion. Les Autrichiens ont bombardé Boulogne, et se sont emparés de Livourne qui a été pris d'assaut.

RUSSIE.—L'empereur a reconnu la république Française en même temps qu'il a lancé un manifeste en faveur de son intervention en Hongrie.

ALLEMAGNE.—Tout y est désordre, confusion et anarchie.

(Traduit de l'European Times.)
26 mai.

" Comme nous le pensions, le parlement anglais n'est pas fort pressé de s'occuper de la querelle du Canada. Les nouvelles apportées par le Cambria, ont laissé l'impression que le parti excité se calma promptement, et verra l'erreur énorme dans laquelle il est tombé en faisant peser sur Lord Elgin le crime politique commis par une majorité constitutionnelle assemblée en Parlement provincial. L'attente qui régnait dans certains quartiers que le gouvernement anglais désavouerait l'acte d'indemnité, sera complètement trompée.

Les journaux tones de Montréal et de Québec ont à tue tête, soutenu ou non soutenu, il faut que Lord Elgin parte. Nous sommes convaincu que les loyaux feront ce qu'ils pourront pour engager le Gouvernement impérial à rappeler Lord Elgin, mais comme la puissance de ces fidèles sujets de Sa Majesté n'est pas bien redoutable, il est certain que leurs crailleries, leurrodomanées, et leurs ridicules et folles menaces seront estimées à leur juste valeur en Angleterre. D'ailleurs, c'est une question réglée par la dépêche du Comte Grey, et en dépit des bruyères de Montréal, Lord Elgin sera et demeurera gouverneur du Canada. On a compris en Angleterre qu'il fallait nécessairement soutenir le principe du gouvernement par la majorité, que condamner les actes de cette majorité, censurer, rappeler le gouverneur parce qu'il a été fidèle aux principes fondamentaux du gouvernement responsable, ça aurait été donner un éclatant démenti aux protestations de la mère-patrie, rendre impossible le gouvernement représentatif, en faire une moquerie, une déception; ça aurait été consacrer en droit le gouvernement par la majorité, et en fait remettre les neuf dixièmes de la province sous le jour du family compact d'une minorité avide et tyrannique; ça aurait été enfin, perdre de gaieté de cœur et sans retour une des plus belles colonies britanniques. Que l'Angleterre ne l'oublie pas, les libéraux du Canada veulent voir dans toute leur plénitude des droits de sujets anglais. Ils ne désirent rien de plus, mais aussi ils n'accepteront jamais rien de moins.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article de Tablet de Londres...

avril, dit que l'amiral français avait complété un arrangement avec Ross...

DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE. Les Hongrois ont pris Offen, et la défaite des Russes est confirmée...

Histoire d'une Rébellion vraiment Loyale.

Le message envoyé par le roi de France à Jean d'Angleterre après que Richard Cœur-de-Lion eut recouvré sa liberté...

En 1545, comme nous l'avons dit, les Tories, c'est-à-dire, le family compact, la vieille, la bigote, l'exclusive, l'intolérante faction...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

voit fient rejeter cette proposition, sur le motif express que si on le faisait pour le Haut-Canada, il faudrait le faire pareillement pour le Bas-Canada...

En 1545, comme nous l'avons dit, les Tories, c'est-à-dire, le family compact, la vieille, la bigote, l'exclusive, l'intolérante faction...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

cette indemnité avait été chargée au revenu consolidé n'aurait été que £26,000. Les Tories ont donc en 1845, tout en prétendant à payer l'indemnité sans qu'elle fut à charge sur Bas-Canada...

La somme totale réclamée par le Bas-Canada est seulement de £100,000; sur cette somme il paie nécessairement lui-même, £66,000 laissant seulement £34,000 à être payés par le Haut-Canada...

En 1845, comme nous l'avons dit, les Tories, c'est-à-dire, le family compact, la vieille, la bigote, l'exclusive, l'intolérante faction...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...

Après la rébellion de 1847, les provinces du Haut et du Bas-Canada furent unies sous certaines conditions politiques et fiscales...



PROVINCE DU ELGIN et KINGARDINE. VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c.

À TOUS CEUX QUE CES PRÉSENTES VERRONT.—SALUT.

Proclamation.

L. H. LAFONTAINE, ATTENDU que le Procureur-Général SA bonne heure, le matin du DIX-NEUF de mai courant, quelque personne ou personnes mal intentionnées ont illégalement, félonieusement et malicieusement mis le feu à une bâtisse, ou construction dans le Chantier de MM. ALLAN GILMOUR & Compagnie...

£250 courant

sera payé à quiconque n'étant pas le coupable principal, donnera telle information qui conduira à la découverte, à l'arrestation et conviction du coupable ou des coupables qui ont ainsi mis le feu à la dite bâtisse.

EN FOR DE QUOI nous avons fait apposer aux présentes, le Grand Sceau de notre dite Province du Canada. Témoin, notre Très Fidéle et bien-aimé Cousin, JAMES COMTE D'ELGIN et KINGARDINE, Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de et sur nos Provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'elles, &c. &c.

En notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province, ce VINGT-NEUF-MAI en l'année de Notre-Seigneur mil huit-cent-quarante-neuf et de la douzième de Notre Règne.

Par Ordre, J. LESLIE, Secrétaire. 1er juin, 1849.

\$600 de Recompense.

ATTENDU qu'une personne ou des personnes mal intentionnées, de bonne heure dans la matinée du 19 courant, ont illégalement, félonieusement et malicieusement mis le feu à une bâtisse ou construction dans le chantier appartenant au sousigné, à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de cette ville, Avis est en conséquence donné qu'une récompense de

CENT-CINQUANTE LIVRES

courant seront payés à quiconque donnera des informations pour faire appréhender et convaincre le coupable ou les coupables.

ALLAN GILMOUR & Co. Québec, 23 mai, 1849.

LES Soussignés qui occupent des maisons dans l'Ance de Wolfe, offrent une récompense additionnelle de CINQUANTE LIVRES à être payés sur conviction du coupable ou des coupables.

- Robert McCord, John Hamilton, James Morrison, John Dudgeon, William Wright, Michael Lynch, Henry Drain, Wm. Tweedell, David Cody, John Corwell, M. Lynch, J. William Moore, James Lynch, Francis Doyle, Edw. Malloy, Jno. Robertson, George Cartwright, Jones Ennis, Thos. Stewart, Thos. Carrwell, jr., Walter Worlton, George Chambers, Charles Muller, Sam. McMurdie, John Brindmore, Samuel Campbell, John Galua, John Quinn, Hugh Miller, Robert Galua, Michael Carroll, John McCord, Wm Adams, John Laughton, John McCormack, Wm Roberts, Geo. Brezner, Michael Ennis, James Campbell, Lawrence Mangon, Jerem. Donevan, John Hennessy, William Williams, Francis McCarty, James Daisey, A. Hammond, John Brady, Patrick Ferrol, Patrick Kenna, John Dempsey, John Bat. Noel, Wm. Deacon, George Brown, Wm Penny, Isaac Doucet, John Humble, Patrick Doyle, John Murphy, Alex. Thomson, Peter Rae, David Bos, Thos. Ray, Joe Beaumont, George Davison, James Walsh, William Quinn, Edward Quinn, John Fanning, John Reid, William Buchanan, John O'Neil, Duncan Mains, Henry Curt, John Morrison, John Coxon, Moses Murphy, Jno. Shaughnessy, Wm. Read, Jno. Maddison, Jno. McBride, Francis Barrett, Thos. Quinn, John McGurn, Wm Detham, Wm Hill, Thos. Carrwell, jr., Thos. Nash, James Shea, Anthony White, Alex. Robinson, Wm. Henry Senr., Joshua Kerr, S. Furlong, W. Nicholson, Wm. Anderson, Robert Belcase, Robert Ennis, Thos. Cullen, Thomas Lenahan, John Adams, W. Robinson, R. Belcase, jr., John Cameford, Patrick Houlhan, Patrick Walsh, J. Lynch, Daniel Mulleud, Edward Cody, Thos. Condy, Thos. Humble, Peter Lavelle, John Reilly, Donald McKimion, Wm Young, John McCormick, Wm Paul, James O'Donovan, Edward Elsworth, Michael Donoghue, James Deth, Wm Lynch, Thos. Cullen, Garret Murphy, John Wilson, Phillip H. Rogers, Robert Carrwell, Samuel Campbell, Walter Shallow, Patrick Kelly, Bart. Donoghue, Thomas Walsh.

Portrait de Lord Elgin.

MM. J. & O. Crémazie viennent de recevoir quelques copies d'un magnifique portrait gravé sur acier d'après le daguerrétype, de Son Excellence, le Gouverneur Général, Lord ELGIN. Nous sommes persuadés que les libéraux du District de Québec, sans distinction d'origine, s'empresseront de se procurer le portrait de notre bon gouverneur que sa conduite juste, ferme et impartiale place à côté des Prevost, des Gosford et des Bagot, dont les noms vivront à jamais dans les cœurs de tous les vrais amis du Canada.

La Société St. Vincent de Paul nous prie d'annoncer aux familles charitables de cette ville, qu'elle a actuellement un orphelin canadien, à placer, c'est un petit garçon âgé d'environ 11 ans, qui a fait sa première communion et qui a été confirmé tout dernièrement à St. Roch. S'adresser au Garde Régistre, à St. Roch.

L'orage que nous avons vu ici dimanche s'est aussi fait sentir à Kingston, et le tonnerre est tombé sur plusieurs maisons, mais aucune perte de vie ne s'en est suivie.

A l'Institution polytechnique de Londres, on montre un livre de verre filée par la vapeur et d'une longueur de 4,000 milles. On l'a mélangé avec de la soie pour en tisser des vêtements et de la tapisserie.

CONCERT.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Arthurson qui doit donner ce soir une soirée musicale à l'Hotel St. George. Les connaisseurs s'accordent à vanter le talent de ce musicien qui s'est formé dans les principales villes d'Europe.

Mercredi soir un salut de 21 coups de canon, a été tiré dans ce village, en signe de réjouissance de l'approbation de la conduite de Lord Elgin par le gouvernement Impérial. La bande de musique exécutait en même temps quelques morceaux de musique, entre autres les airs nationaux de l'Union Canadienne et à la Claire Fontaine, et enfin le God save the Queen. (Echo des Campagnés.)

Le Montreal Gazette du 8, dit que le Bureau d'assurance de l'Alliance a envoyé des ordres à ses agents ici, de ne plus renouveler les polices d'assurance maintenant en force, ni d'en prendre de nouvelles. (Monteur du 9 Juin.)

Depeches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion.

Montréal, 9 juin, 7 h. P. M. Son Excellence a nommé Samuel B. Freman éc. juge de la Surrogate Court du district de Gore en remplacement de W. A. Hervey, décédé.

Marchés. Alcalis. Perlasse peu active à 27s. Potasse en demande à 28s. et 29s. 2-4. Fleur, supérieure, 21s-3d. à 21s-9d. Blé du Haut-Canada et des Etats-Unis, 4s-9d. qualité inférieure, 4s-3d. Lard, Mess, ferme, Prime mess \$9 à \$10; Beau rare et en demande pour les vaisseaux; Primo et Prime mess \$6 et demi et \$8 et demi-mio. Fret de la Fleur à Londres-3s; à Glasgow, 4s. à 4s-3d; à Liverpool, 4s. Alcalis pour la Clyde et Liverpool, 30s.

New-York, 2 h. et demi P. M. Marchés. Alcalis, en bonne demande. Potasse, \$5, 56; Perlasse, \$5, 50, à \$5, 56. Fleur, \$4, 50 à \$4, 62 et demi-mio; Common Strait, \$4, 68; du Ouest, \$4, 68 à \$4, 81. Change, 21 à 9.

Le Bureau de Santé rapporte 49 cas de choléra dont 19 morts depuis hier.

Washington, 9 juin. Le général Gates est mort, le 6, à la Nouvelle-Orléans après une heure et 16 minutes de maladie que l'on suppose être le choléra.

Boston, 9 juin. Plusieurs cas de choléra ont eu lieu à Cincinnati; W. D. Fisher, marchand de provisions de Boston, est mort hier du choléra. Une lettre de Montevideo, du 27

Depot de Miroirs et d'Horloges Americaines

No. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

—AVIS—

VENTE du soir par le soussigné, de Marchandises Seches, Hardes faites, Quincaillerie etc etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'été.

Conditions.—COMPTANT.

P. O'DOUD, E. & C.

Québec, 16 mai 1849.

W. H. ASHWORTH & Co.

ETABLISSEMENT DE

Chapeaux et de Fourrures,

22, RUE FABRIQUE, QUEBEC.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX, qui, pour l'élégance et la légèreté, surpassent tout ce qui a été jusqu'ici offert au public, comprenant toutes les variétés et les modes pour l'été.

Ils prennent la liberté d'attirer l'attention des Messieurs sur leurs meilleurs

Chapeaux de Gutta Percha

velouté, dont ils ont reçu quelques caisses dans le dernier goût de Paris. Leur légèreté et leur élasticité aussi bien que leur nouveauté, les rendent dignes d'attention.

—AUSSI—

Meilleur CASTORS de Cooper et Cie, de Londres; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin, qu'ils sont disposés à vendre à des prix très réduits, tel que suit:

Table with 4 columns: Item description, Price, and other details. Includes 'Meilleur castor', 'Chapeaux à patente', etc.

Constamment en main, Chapeaux à calotte haute et basse, pour le soleil, de Rowdy, Palo Alto, Pedro, Chapeaux avec dessus ciré. Glengarry, &c., &c.

CHAPEAUX D'AMAZONE,

Casquettes de drap, Navales, Militaires et de gout, &c., &c.

W. H. A. & Cie, en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement, prennent la liberté d'informer qu'aucuns efforts de leur part ne seront épargnés pour mériter le même patronage.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 16 mai, 1849

Alex. Lafrance,

RELIEUR,

DEMEURE maintenant au No. 63, dans le haut de la maison occupée par M. C. Pageau, marchand, près de la maison Teru, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 7 mai 1849.

UNE CARTE.

Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Architecture, de la Géométrie, du Dessin, de la Perspective, de la Sculpture, de la Peinture, de la Musique, de la Littérature, de la Philosophie, de la Médecine, de la Chirurgie, de la Pharmacie, de la Botanique, de la Zoologie, de l'Astronomie, de l'Alchimie, de la Magie, de la Sorcellerie, de la Divination, de la Astrologie, de la Magie Noire, de la Magie Blanche, de la Magie Rouge, de la Magie Verte, de la Magie Bleue, de la Magie Jaune, de la Magie Noire, de la Magie Blanche, de la Magie Rouge, de la Magie Verte, de la Magie Bleue, de la Magie Jaune.

CHS. BAILLARGE, Château St. Louis, 11 mars 1845.

NOUVELLE PUBLICATION.

NOUVEAU MANUEL MILITAIRE.

La connaissance du fusil comme arme offensive et défensive, des révolutions militaires et de la discipline augmentée de beaucoup la force de tout corps armé. Au Canada, où tout citoyen peut être appelé un jour à l'autre, à s'armer pour la défense de sa nationalité et de sa patrie, nous croyons qu'il serait utile et avantageux, autant pour les officiers de Milice que pour tous les autres miliciens, de pouvoir se procurer les connaissances indispensables de l'art de la guerre; en conséquence, comme ancien militaire, nous nous sommes permis de faire UN NOUVEAU MANUEL MILITAIRE, contenant tout ce qui se rapporte à l'école du Soldat, à l'école du peloton, à la conduite d'une compagnie, et aux différentes espèces de feux; vol. in-8 de 120 à 150 pages.

Si nous recevons de l'encouragement, nous donnerons ensuite l'école du bataillon et la tactique des grandes manœuvres. L'ouvrage s'imprimera dès qu'un nombre suffisant de souscripteurs, à un chelin trois pence le manuel, nous fournira les moyens nécessaires. A cet effet, des listes de souscriptions sont maintenant ouvertes aux bureaux de la Minerve et de l'Éclair, et s'ouvriront chez Mrs. les journalistes, qui voudront bien s'en charger dans les diverses parties du pays, et qui, on donneront avis public. Mrs. les agents des journaux canadiens, et toute personne qui fournira huit souscripteurs, recevra un exemplaire gratis.

S'adresser à notre demeure par occasion ou par lettres affranchies, chez M. PIERRE LECLAIN, vis-à-vis de l'embarcadere du steambot Jacques Cardier, rue des Commissaires, No. 22.

C. DUMESNIL, Montréal.

Des listes seront déposées à ce bureau, Québec, 21 mai 1849.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporter son établissement à 2, RUE FABRIQUE, vis-à-vis de M. Maguin de M. Boissac, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attentions pour mériter sa part du patronage public.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des États-Unis. Leurs journaux sont convertis d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que l'annonce popularise leurs établissements, leur magasins ou leur boutique. Point de vogue sans annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientèles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous affermons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura ainsi concédé un quarré quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque numéro, ou toutes les semaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements convenus. Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer.

Québec, 12 mars 1849.

Joseph Pettitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE

SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte — il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblit ni dérange le patient et il est particulièrement favorable comme

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extrayant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION

DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUÉRIR.

La Bronchite, Consommation, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sucurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir

n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et peut guérir les ulcères sur les poulmones et les parties retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé. Après avoir été soigné régulièrement par les nombres les plus distingués du bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes économies à chercher la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille, je résolus d'en faire l'essai. Après en avoir employé six bouteilles je trouvais qu'il m'avait considérablement soulagé et j'allai vous voir à votre bureau; d'après votre conseil je continuai et vous en remercie sincèrement. Je continue à prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remède a dépassé les espérances de tous ceux qui connaissent ma maladie.

CHARLES QUILBY Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847. CYRUS BALDWIN. Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez. New-York, 23 avril 1847.

Dr Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus. A la fin je crachais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang cessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnaissant de ces résultats. Votre obéissant serviteur.

WM. RUSSELL, 65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de long soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

Brooklyn, 19 septembre 1847. Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner, que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecin ordinaire la considérait comme incurable; mais heureusement qu'un ami, me recommanda d'essayer votre Salsepareille; ayant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissent. Elle est parfaitement guérie et en meilleure santé qu'elle n'a jamais été pendant les 18 derniers mois.

JOSEPH TAYLOR, 125 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'été, par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient. Quand le médecin nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'essayer votre Salsepareille si renommée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvaises drogues; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui en ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir.

JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847.

ASYLE DES ALIENES.

James Cummings Ec. l'un des artisans à l'Asile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante:

RHUMATISME.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envahies.

Blackwells Island, 11 Sept. 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elles m'ont fait plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés.

JAMES CUMMINGS, AUC DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND

est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante:—

South Brooklyn, 17 Août 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur; une femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvé la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage.

ELIZA ABRAHAM, INCAPABLE DE MARCHER

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenés à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

New-York, 23 Septembre 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an de diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareille et immédiatement ses forces revinrent ses douleurs s'abolirent et après en avoir pris quelques bouteilles elle guérit complètement. Comme cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement.

JOHN MILLEN, 87 Norfolk Str.

DISPEPSIE. Nut fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemble autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.

Dr. Townsend.—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'agréables étourdissements de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture; et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea il y a environ deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé deux de vos bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été.

W. W. VAVZANDT, Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

G. Fassio, ARTISTE Italien.

Rue Couillard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Benjamin, Québec, 6 Octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS

AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoiqu'ant, l'Institut compte déjà près de 300 membres sous peu pourra leur offrir l'usage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de cette association, par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien, Salle de l'Institut, 11 février, 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant, Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc

No. 9, Rue Lamontagne, QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à lever, à patente, détachés, horizontaux, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être meilleur assortiment qu'il n'a jamais été importé en cette cité, et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public. N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par année, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (franc de port) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue St. Famille.

PRIX DES ANNONCES.

Four six lignes et au-dessous..... 2s-6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 3s-6d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 4d. Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les agents, et à en donner quittance.

- Montréal: MM. E. R. Fabre, écrivain; P. Nourie, écrivain; Répigny, D. Dallaire, Insult; St. Roch: D. V. St. Cyr; St. Jean: Mr. Pabbé Champagne; Pointe Lévy: Paul Thibodeau, Insult; Beauport: Mr. Le Tellier, écrivain; St. Thomas: Mr. Pabbé Kyrone; St. Charles: Mr. Ballentyne, écrivain; St. Anne la Poutière: M. Moreau, écrivain; St. Charles (Riv. Boyer): Dr. L. Labrecque, écrivain; Rimouski: H. Roy, écrivain; Rouville: John Heath, écrivain; St. Simons: Chs. Frs. Caron, écrivain; Beauport: Mr. Pabbé Bernard; Châteauguay: L. C. François, écrivain; Lotbinière: J. Filteau, écrivain; St. Eustache: M. Damase Robin; St. Jean: Mr. Z. Duvall, écrivain; St. Malbaie: Mr. Pabbé Godbout; St. François (Riv. du Sud): Philippe Beaulieu; St. Michel: B. Poullet, écrivain; St. Denis: F. J. Torre, écrivain; St. Roch des Aulnaies: E. Tremblay, écrivain; Rivière du Loup: Mr. Pabbé Poullet, écrivain; St. Foye: Mr. B. Malouin; Trois-Pistoles: P. Fournier, écrivain; St. Germain: H. Tanguay, March; Rivière du Loup: Thos. Bégin, Insult.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL: NO. 14, RUE ST. FAMILLE, QUÉBEC.